



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2012

Soixante-sixième session
Point 64 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/66/457)]

66/136. Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle elle a institué le Conseil des droits de l'homme, et sa résolution 65/281 du 17 juin 2011 sur l'examen de la question du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant également ses résolutions 62/219 du 22 décembre 2007, 63/160 du 18 décembre 2008, 64/143 du 18 décembre 2009 et 65/195 du 21 décembre 2010,

Ayant examiné les recommandations formulées dans le rapport du Conseil des droits de l'homme¹,

Prend acte du rapport du Conseil des droits de l'homme¹, de son additif² et des recommandations qui y figurent.

89^e séance plénière
19 décembre 2011

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 53 (A/66/53).

² Ibid., Supplément n° 53A (A/66/53/Add.1).

